

PROCES-VERBAL SEANCE DU CM du 19/03/2024

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame MERCIER Claude à compter du 12/02/2024
- Contrat de séjour à la résidence Dallex-Allombert avec Madame AUTHIER Yvonne pour un T1bis à compter du 10/02/2024
- Contrat de séjour de proximité à la résidence Dallex-Allombert avec Madame CARMINATI Noëlle à compter du 10/01/2024
- Recrutement comme vacataire de Madame ARVEUX Florence le 06 Février 2024 et pour la période du 08 au 09 Février 2024 et du 12 au 16 Février 2024, pour la mission d'accompagnement au repas et trajet des enfants au restaurant scolaire et l'entretien du restaurant scolaire,
- Contrat d'engagement de droit public avec Mme Florence ARVEUX du 26 au 29 février 2024 puis du 1^{er} Mars 2024 au 22 Septembre 2024 inclus pour effectuer les fonctions d'Accompagnement des personnes âgées à la Résidence Dallex-Allombert.
- Contrat d'engagement de droit public avec Mme PIDOBRYWNYJ Yohana du Vendredi 1^{er} Mars 2024 au 22 Septembre 2024 inclus pour effectuer les fonctions d'Accompagnement des personnes âgées à la Résidence Dallex-Allombert, en remplacement d'un agent indisponible. (maladie – maternité)
- Contrat d'engagement de droit public avec Mme ITTOBANE Leila du Mercredi 31 Janvier 2024 au 09 Février 2024 inclus pour effectuer les fonctions d'Agent d'Entretien à l'école Primaire Pré des Saules en remplacement d'un agent indisponible.
- Devis de TRANSPORTS DE L'AIN (01580 IZERNORE) pour voyage organisé de l'Ecole Primaire Pré des Saules à CEYZERIEU le lundi 1^{er} Juillet 2024 pour un montant TTC de 505.00 €
- Devis du Garage AUTOLINE (01100 BELLIGNAT) pour entretien du véhicule voirie DUCATO pour un montant de 277.62 €
- Devis de ATH (01100 OYONNAX) pour la réfection partielle de l'appartement n° 28 de la Résidence Dallex-Allombert pour un montant TTC de 990.63 €
- Devis de ETS DELCOURT (59290 WASQUEHAL) pour l'achat de sacs poubelles pour arceaux service Espaces Verts pour un montant TTC de 469.44 €
- Devis de TIHB SE (01100 BELLIGNAT) pour :
 - Entretien véhicule service Espaces Verts pour un montant TTC de 180.00 €
 - Entretien véhicule voirie et réparation porte sectionnelle service voirie pour un montant TTC de 258.00 €
- Devis de Le Souffle Vert (69654 VILLEFRANCHE SUR SAONE) pour :
 - l'achat d'un brise-vue pour ancien petit court de tennis pour un montant TTC de 243.35 €
 - L'achat de produits horticoles pour le fleurissement pour un montant TTC de 1 482.63 €
- Devis de AREMA (38110 ROCHETOIRIN) pour l'entretien de la machine à peinture pour un montant TTC de 1 493.60 €.
- Devis de MOTOCULTURE 01 (01100 ARBENT) pour l'achat d'une débroussailluse et d'un taille-haie service Espaces Verts pour un montant TTC de 1 653.60 €
- Devis de la Société IDEX (01100 OYONNAX) pour :
 - le remplacement du circulateur et bloc de gaz sur la chaudière de la Mairie pour un montant TTC de 2 992.20 €
 - le remplacement du groupe sécurité du préparateur ECS Chaufferie de la Salle des Fêtes pour un montant TTC de 193.08 €

- Devis de BOSSON SAS (74380 CRANVES SALES) pour :
 - L'entretien du véhicule Espaces Verts AEBI (N° 1) pour un montant TTC de 917.87 €
 - L'entretien du véhicule Espaces Verts AEBI (N° 2) pour un montant TTC de 1 621.23 €
 - L'entretien du véhicule Espaces Verts AEBI (2) pour un montant TTC de 1 350.19 €

- Devis de AXESS INDUSTRIES (67100 STRASBOURG) pour l'achat d'arceaux pour sacs poubelles extérieurs pour un montant de 418.20 € TTC

- Devis de SARL ETS LAURAND (01100 OYONNAX) pour le remplacement d'un vélux appartement Centre Social Prévert pour un montant TTC de 3 760.39 €

- Devis de ENSEIGNES EB (01580 SAMOGNAT) pour la réalisation de deux plaques support aluminium au Groupe Scolaire « Les Sources » pour un montant TTC de 100.80 €

- Devis de Bernard PERRIER (01580 IZERNORE) pour le fauchage et élagage des délaissés communaux Route Forestière de la forêt noire et ancienne route de Nierme pour un montant TTC de 6 432.00 €

- Devis de SAS MELODY (01100 BELLIGNAT) pour le déplacement des gabions au Complexe Sportif Route de Groissiat en vue tournoi pour un montant TTC de 468.00 €

- Devis de ETS GRANGER D. (01800 LE MONTELLIER) pour Elagage de la plaine de jeux pour un montant TTC de 696.00 €

- Devis de LES DEFRICHEURS (01100 OYONNAX) pour :
 - l'entretien des espaces verts sur la Commune à raison de 20 jours pour un montant TTC de 7 999.92 €
 - l'entretien des différents sites et abords sur la Commune pour un montant TTC de 11 961.60 €
 - l'entretien de différents sites et abords des équipements de Haut Bugey Agglomération pour un montant TTC de 6 835.20 €

- Devis de Société Ouest Vendée Balais (84310 MORIERES LES AVIGNON) pour l'achat de balais pour le véhicule balayeuse pour un montant TTC de 513.89 €
- Devis de AMAZON pour l'achat d'un thermomètre-humidimètre pour un montant TTC de 30.97 €

- Devis de Comptoir des Jardins (81580 SOUAL) pour l'achat d'engrais professionnel pour arbres fruitiers pour un montant TTC de 59.90 €

- Contrat de dératisation avec AGD (01100 GROISSIAT) pour dératisation des bâtiments communaux et avaloirs pour un montant semestriel HT de 598.68 €

- Contrat d'assainissement bacs à graisse avec AGD (01100 GROISSIAT) pour Restaurant Scolaire et Salle des Fêtes pour un montant HT de 424.60 €

- Devis des Ets GUILLEBERT (59790 RONCHIN) pour l'achat d'embouts pour pinces à papier propreté urbaine pour un montant TTC de 66.48 €.

- Devis de MARTINEZ ENERGIES (01160 LA TRANCLIERE) pour isolation thermique chaufferie Centre Prévert pour un montant TTC de 1 804.68 €.

- Devis de TKE pour le remplacement de la carte palière de l'Ascenseur de l'Espace Santé pour un montant TTC de 635.04 €

- Devis de DOUBLET (59710 AVELIN) pour l'achat de drapeaux français et européens pour bâtiments communaux pour un montant TTC de 196.80 €

- Devis de GARAGE ANGELOZ (01100 BELLIGNAT) pour entretien et réparation du véhicule Espace Verts Clio pour un montant TTC de 1 508.64 €

- Devis de GARRY MOTOCULTURE (01440 VIRIAT) pour :
 - L'entretien et réparation de la tondeuse service espaces verts VIKING pour un montant TTC de 130.46 €
 - L'entretien et réparation de la tondeuse service espaces verts GRILLO pour un montant TTC de 2 272.99 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

2. GARANTIE FINANCIERE SEMCODA – REHABILITATION ENSEMBLE IMMOBILIER 86 LOGEMENTS PRE DES SAULES

Rapporteur : V. RAVET

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, SEMCODA réhabilite 86 logements à BELLIGNAT « Pré des Saules » au 03-05 Place des Arcades - 02 et 04 Rue Claude Bernard - 02 Rue Louis Braille et sollicite la garantie financière du prêt s'y rapportant.

Le Conseil Municipal de BELLIGNAT,

Vu le rapport établi par SEMCODA et présenté par Madame RAVET Véronique,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

VU le contrat de prêt « Financement de Logements Locatifs Sociaux » n° 1085379-PAM en annexe signé entre SEMCODA, l'Emprunteur et Action Logement Services ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de BELLIGNAT accorde sa garantie à hauteur de 60%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 167 396,59 € soit pour un montant de 100 437,95 € souscrit par l'Emprunteur auprès de Action Logement Services selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt Financement de Logements Locatifs Sociaux n° 1085379-PAM.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt Long Terme, FilièrePAM

Montant:	167 396,59 €
Durée totale en mois	<u>240 mois</u>
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Phase d'Amortissement Durée de la phase d'Amortissement en mois Taux d'intérêt annuel Taux d'intérêt plancher Modalité d'Amortissement	156 mois Livret A – 210 pb 0,25% Double révisabilité
Phase de différé Durée du différé Modalité du différé	84 mois Capital uniquement

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Dès la première défaillance de remboursement constatée pour quelle que ce soit, la Collectivité Territoriale s'engage à rembourser à Action Logement Services toutes les sommes dues, dans les conditions prévues par la délibération de garantie. Le contrat constitué d'une Ligne de Prêt est conclu sous la conditions suspensive de l'obtention d'une délibération de garantie d'emprunt d'une ou plusieurs Collectivités Territoriales, matérialisant son ou leur engagement.

Tous droits, impôts, taxes, pénalités et frais auxquels la garantie d'emprunt et son exécution pourraient donner lieu, seront à la charge de l'emprunteur.

Article 5 : Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre SEMCODA, Action Logement Services, et l'Emprunteur.

3. GARANTIE FINANCIERE SEMCODA – REHABILITATION 57 LOGEMENTS ET 73 GARAGES 02 RUE L. BRAILLE ET 02-04 RUE CLAUDE BERNARD

Rapporteur : V. RAVET

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, SEMCODA réhabilite 57 logements et 73 garages à BELLIGNAT « Pré des Saules » au 02 Rue Louis Braille et 02 et 04 Rue Claude Bernard et sollicite la garantie financière du prêt s'y rapportant.

Le Conseil Municipal de BELLIGNAT,

Vu le rapport établi par SEMCODA et présenté par Madame RAVET Véronique,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

VU le contrat de prêt n° 153560 en annexe signé entre SEMCODA, l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de BELLIGNAT accorde sa garantie à hauteur de 60%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 163 200 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 153560 constitué d'une Ligne de Prêt.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 497 920 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt PAM

Montant:	4 163 200 €
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement :	12 mois 25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'Amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	▪ 0 %

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5 : Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre SEMCODA, la Caisse des Dépôts et Consignations, et l'Emprunteur.

4 – GARANTIE FINANCIERE SEMCODA – REHABILITATION 29 LOGEMENTS 03-05 PLACE DES ARCADES

Rapporteur : V. RAVET

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, SEMCODA réhabilite 29 logements à BELLIGNAT « Pré des Saules » au 03 et 05 Place des Arcades et sollicite la garantie financière du prêt s'y rapportant.

Le Conseil Municipal de BELLIGNAT,

Vu le rapport établi par SEMCODA et présenté par Madame RAVET Véronique,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

VU le contrat de prêt n° 153558 en annexe signé entre SEMCODA, l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de BELLIGNAT accorde sa garantie à hauteur de 60%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 203 900 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 153558 constitué d'une Ligne de Prêt.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 322 340 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt PAM

Montant:	2 203 900 €
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement :	12 mois 25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
Profil d'Amortissement :	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	▪ 0 %

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5 : Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre SEMCODA, la Caisse des Dépôts et Consignations, et l'Emprunteur.

5 – MARCHÉ DE TRAVAUX CSJP – AVENANT N° 1 POUR LOT N° 9 et 10

Rapporteur : Benoit VINCENT

- Vu la délibération du 31/05/2021 visée par la Sous-préfecture de NANTUA le 1^{ER} Juin 2021
- Vu l'acte d'engagement signé le 14/06/2021 entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise BERRY carrelage pour un montant de 55 216 € HT – Lot 9
- Vu l'acte d'engagement signé le 14/06/2021 entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise PEROTTO pour un montant de 17 883.45 € HT – Lot 10

Les travaux du Centre Social J. Prévert, partie ancienne, se terminent et il convient de souscrire les avenants nécessaires visant à matérialiser les modifications et suppléments effectués en cours d'exécution,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2194-1 du code de la commande publique, Il convient donc de délibérer pour 2 lots de la façon suivante :

Lot	Entreprise	Montant HT	Avenant	TOTAL
9	BERRY	55 216.00 €	4 300.00 €	59 516.00 €
10	PEROTTO	17 883.45 €	928.60 €	18 812.05 €

L'économie générale du marché n'étant en aucun cas remis en cause, Monsieur Benoit VINCENT propose, d'accepter les propositions d'avenant pour les montants précités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer ces avenants et toutes pièces se rattachant à ce dernier.

6 – BUDGET PRINCIPAL – AVANCE DE SUBVENTION 2024

Rapporteur Véronique PITTION

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024, le Conseil Municipal décidera de l'attribution des subventions aux Organismes et Associations.

Parmi celles-ci, l'Association Centre Social et Culturel Jacques Prévert, a sollicité le versement d'une avance sur subvention pour assurer la continuité de son activité.

En effet, les frais de fonctionnement notamment ceux liés aux charges salariales entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention annuelle en avril prochain.

Il est proposé au conseil Municipal :

DE DIRE que la subvention annuelle 2024 accordée aux organismes et associations sera discutée lors du Budget primitif 2024

DE DECIDER D'ATTRIBUER l'avance suivante :

ORGANISME	Subvention	AVANCE de Trésorerie
	2023	2024
Centre social et culturel Jacques Prévert	190 500 €	80 000 €

DE DIRE que les sommes seront inscrites au chapitre 65 du budget principal de la collectivité

D'AUTORISER Mme le Maire à conclure les actes nécessaires au versement de cette avance,

DE DIRE que cette avance sera versée dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DIT que la subvention annuelle 2024 accordée aux organismes et associations sera discutée lors du Budget primitif 2024

DECIDE D'ATTRIBUER l'avance suivante :

ORGANISME	Subvention	AVANCE de Trésorerie
	2023	2024
Centre social et culturel Jacques Prévert	190 500 €	80 000 €

DIT que les sommes seront inscrites au chapitre 65 du budget principal de la collectivité

AUTORISE Mme le Maire à conclure les actes nécessaires au versement de cette avance,

DIT que cette avance sera versée dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

7 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : V. PITTION

Il est rappelé au Conseil Municipal que, conformément à la loi du 06 février 1992, un débat d'orientations budgétaires est rendu obligatoire avant le vote du budget primitif dans les collectivités de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et a modifié un certain nombre d'articles relatifs aux modalités du DOB en complétant notamment les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport présenté à l'Assemblée donne lieu à débat afin de fixer les grands axes en matière d'investissement, de fiscalité et d'emprunt pour l'exercice 2024.

A la suite d'une large discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

APPROUVE les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 :

- La stabilité de la fiscalité locale,
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement au travers une gestion rigoureuse pour préserver notre capacité d'investissement dans des projets utiles à tous,
- La gestion optimisée de l'endettement,
- Le maintien d'une politique d'investissement en adéquation avec nos besoins et nos moyens.

TOUR DE TABLES DES COMMISSIONS

Mme le Maire indique qu'elle signera prochainement la promesse de vente de la cure.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le Projet de M. CHABOD, à l'angle de la Rue du Centre et de l'Avenue d'Oyonnax : Benoit VINCENT indique que le Permis de construire a été accordé mais que la Mairie n'a pas d'informations sur un démarrage de travaux prochainement.

Il est indiqué que la construction SEMCODA des 7 pavillons pour le relogement des gens du voyage, (3 chemin de la caserne), avance bien – finitions en cours. Alfa3 A pourrait au final devenir le gestionnaire de cet équipement spécifique.

Mme le Maire rappelle que demain Mercredi 20 Mars a lieu la visite des quartiers la plaine, la forge et Pré des saules par Mme la Préfète. Rendez-vous à 11 heures à Vallès pour le début de la déambulation.

Hervé PICHON indique l'arrivée effective d'une nouvelle association : Vélo sans âge (antenne de l'association nationale) qui a pour but de balader des « anciens ». Reste à accomplir :

- ⇒ 1 vélo triporteur électrique à financer par des sponsors (12 à 13 000 €)
- ⇒ des gens à trouver pour pédaler
- ⇒ des conventions à travailler avec des Ephad ou autres structures en lien avec le vieillissement ou le handicap...

Déjà 10 à 12 personnes d'accord pour pédaler dans la cadre du club de vélo ou autres.

Hervé PICHON indique que le Petit Renouillu est en cours de rédaction avec différents articles dont un sur le CME et son voyage à Paris, un article sur l'arrivée de l'orthoptiste. Maryline FRATTER indique qu'un article pourrait être rédigé sur les cycles Di LULLO à l'occasion de la Remise de la Médaille de la chambre du commerce de l'AIN à M. DI LLULO pour son départ en retraite.

Dates à retenir :

Braderie de l'enfance Samedi 23.03.2024

Soirée vétérans du 30.03 annulée

Bourse au vélo de l' ECHB samedi 06.04.2024

EXPO Régionale du BONSAI : 20 et 21 avril 2024

Marché des producteurs du comité des fêtes le 21.04.2024

Maryline FRATTER indique que l'Association « saveurs de l'Ain » peut appuyer la communication si un certain nombre d'artisans sont adhérents.

Daniel MILLET indique qu'il organise dans le cadre de la journée internationale des forêts (21 mars) une animation à Pré-Rond Dimanche 24.03.2024 : Au programme : balade – quizz – jeu de palet - reconnaissance des arbres et gaufres à l'ancienne au feu de bois. Rendez-vous est donné dimanche à 14 Heures sur le parking de la salle des fêtes.

Catherine NIOGRET indique que la Matinée verte aura lieu le 13.04.2024, affiche en cours de réalisation.

Rue du Stade : Daniel MILLET indique que les travaux d'enfouissement des réseaux secs débuteront dès le 8/04/2024 – Partie de la rue de l'Avenue d'Oyonnax à la rue Roger Vailland. Les entreprises travailleront en demi-chaussée.

Mme Chantal GUILLAUBEZ rappelle que suite à l'Evaluation externe à la Marpa en décembre, des changements de mode de travail sont en cours pour une amélioration des procédures.

Résidents et élus du CME se rencontreront Samedi 30/03 prochain en après-midi autour des jeux de sociétés d'hier et d'aujourd'hui....

Chantal GUILLAUBEZ et Catherine NIOGRET indiquent que le 5 mars, une première animation commune sur le thème des vieux jouets a eu lieu : bel échange entre les enfants et les résidents !

Mme Chantal GUILLAUBEZ indique que les Gaillardises ont permis de récolter 240 kgs de denrées alimentaires pour les restos du cœur (y compris la collecte des écoles 155 Kgs)

Une affiche de remerciement est faite pour les écoles - belle mobilisation de leur part.

Le Centre Social et Culturel organise Vendredi 22.03.2024 un après-midi théâtre : la mouche rouge touche la mousse.

Catherine NIOGRET indique que le CME et la Marpa participent au Concours « graine de l'AIN » – Projet en commun : Jardin d'herbes aromatiques et petits arbustes fruitiers – Rendez-vous Samedi 6/04 à Viriat pour présenter le projet – tous les projets primés.

Les inscriptions scolaires sont en cours, une commission est prévue début avril pour aborder les dérogations, inscriptions, cadeaux pour les enfants de 6^{ème}, musique à l'école, Petits déjeuners, etc...

Une présentation du voyage du CME à Paris est en cours de réalisation pour valoriser le travail fait auprès des familles et futurs candidats au CME.

Benoit VINCENT indique qu'il travaille actuellement sur le projet de PLUI au côté des services de HBA, dans un contexte de réduction des surfaces à construire. OAP, ZONAGES, REGLEMENTS à définir. Le projet de règlement sera présenté le 10 avril à port à toutes les Communes.

Concernant les travaux du Centre Social et Culturel J. Prévert, Benoit VINCENT indiquent qu'ils se termineront pour les vacances de Pâques (Peinture – sol – électricité)

Véronique PITTION termine en donnant rendez-vous aux conseillers Municipaux pour le vote du budget en semaine 15, vraisemblablement le 9/4/2024.

Le Secrétaire de séance,

F. RHODET



Le Maire,

V. RAVET